



**Réponse du Conseil communal  
à la question écrite no 04-801,  
du 2 février 2004, des groupes  
popecosol et socialiste intitulée  
« Tous les hommes naissent libres et  
égaux en dignité et en droit »**

(Du 7 novembre 2011)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 2 février 2004, les groupes popecosol et socialiste ont déposé la question écrite suivante :

*« Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit ».*

*La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe vient de publier son 3e rapport concernant la Suisse. La presse a évoqué cette publication, mettant en avant quelques constats qui devraient susciter l'inquiétude parmi les politiciens et les économistes.*

*Si l'ECRI admet des « progrès » dans notre pays, elle se dit préoccupée de l'évolution constatée dans certains domaines. La Commission mentionne entre autres « les écarts de conduite et le traitement discriminatoire de la police à l'égard des membres de certains groupes minoritaires - et notamment des Noirs africains - (... ) de même que le climat général de l'opinion à l'égard de ce groupe. »*

*Sur ce point précisément, le rapport exhorte ensuite les autorités à agir « fermement » pour combattre ces écarts et souligne aussi le « besoin de prendre des mesures pour (améliorer le climat de l'opinion publique à l'égard de certains groupes minoritaires) ».*

*Forte de ce rapport, la Commission fédérale contre le racisme a elle-même appelé les autorités à réagir.*

*Qu'en est-il dans notre ville?*

*Quelles sont les mesures prises au niveau communal, év. en collaboration avec d'autres communes ou le canton, en matière de politique d'intégration et de cohabitation des communautés étrangères en ville de Neuchâtel. Pourrait-on faire un bilan des activités év. entreprises?*

*Le Conseil communal a-t-il conscience des problèmes soulevés par l'ECRI et, le cas échéant, quelles sont les outils mis en place pour y remédier?*

*Le «report» de l'engagement du médiateur - pour conserver les 7 agents engagés par ailleurs - dans le corps de police n'est-il pas réellement inopportun en regard du rapport de l'ECRI?*

Conformément à l'article 62 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

Cette question écrite demande au Conseil communal quelles sont les mesures qu'il a prises ou entend prendre en matière de politique d'intégration et de cohabitation des communautés étrangères en ville de Neuchâtel.

Notre politique en la matière s'inscrit dans le prolongement de celle du Canton, dont on rappellera qu'il a toujours été pionnier dans le domaine de la politique d'intégration. Cette dernière notion a d'ailleurs fait son apparition en 2006 dans la dénomination de l'une des sections de notre exécutif. Pour renforcer notre action, nous soutenons la lutte contre le racisme et avons choisi d'œuvrer spécialement en faveur de la cohésion sociale, puisqu'elle l'a inscrit parmi les axes prioritaires du programme politique 2006-2009 comme de celui de la période 2010-2013. Depuis 2008, une collaboratrice spécialisée a d'ailleurs été engagée afin de traduire dans les faits cette volonté politique.

Sans entrer dans le détail et l'exhaustivité des actions initiées ou soutenues dans ce cadre, nous mentionnons quelques axes dans lesquelles elles s'inscrivent. Le bureau d'accueil des nouveaux arrivants mène les principales actions d'intégration (informations, orientations, invitation à une soirée d'accueil, cours de français, appui personnel pour l'intégration, Charte de la citoyenneté). Il travaille en lien avec le Service de la cohésion multiculturelle. Le soutien octroyé aux associations telles que RECIF, Bibliomonde, Marchés de l'Univers, Avenir, participe tant à

appuyer les actions d'intégration entreprises par ces organes que de valoriser d'autres cultures. Le programme AlterConnexion et le lancement récent d'un projet de coaching extrascolaire en collaboration notamment avec la Fédération des Communautés immigrantes quant à eux constituent des actions spécifiques mises sur pied pour enrayer des problèmes d'intégration. En terme de lutte contre le racisme, la Ville accueille chaque année la journée contre le racisme, mise sur pied par le Forum « Tous différents, tous égaux » et la journée des réfugiés ; elle a participé aux deux cycles de manifestations NeuchàToi (2006-2009) visant à déconstruire les préjugés et construire la compréhension interculturelle. Enfin, la création d'un Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité, le déploiement du projet Anim'Action, le lancement des soirées Midnight jeuNE, le soutien au tournoi de foot des écoliers, sont autant d'actions visant à renforcer la cohésion sociale.

La politique d'intégration dont les éléments mentionnés ci-dessus sont développés dans notre rapport de gestion, n'est toutefois pas uniquement le fait du Service éponyme, mais elle est la préoccupation de l'ensemble de l'Administration, y compris de la police. Depuis la réorganisation opérée sous l'égide de la législation cantonale, le Corps de police a réorienté son mandat en se rapprochant encore davantage de la population. Elle dispose ainsi d'un collaborateur formé spécialement à la médiation. C'est sous son égide qu'a été initiée une intéressante expérience consistant, lors de manifestations sportives importantes, à désamorcer d'éventuelles tensions au travers d'une équipe de médiatrices et de médiateurs urbains composée de personnes issues notamment des diverses communautés que compte notre ville.

En d'autres termes et en résumé, nous sommes convaincu qu'égalité et multiculturalité peuvent faire bon ménage !

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 04-801.

Neuchâtel, le 7 novembre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol